



VALORISATION TOURISTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA FORET DEPARTEMENTALE DE BEYNAVES

Située sur les communes de Sainte Colombe (79%) et d'Orpierre (21 %), la forêt de Beynaves d'une superficie de 208 hectares est **la propriété du Département** à la suite de plusieurs acquisitions effectuées **depuis le 14 mai 1933**.

La partie boisée représente 94% de la forêt qui est composée essentiellement de pins noirs d'Autriche, de hêtres, chênes et pins sylvestre.

Cette forêt se situe dans une zone écologique d'une richesse reconnue (ZNIEFF de la Montagne de Chabre).

Les activités pastorales, cynégétiques, touristiques sont pratiquées sur ce territoire.

Le LUNDI 21 JANVIER 2005,

le Conseil Général des Hautes Alpes a décidé que la forêt Départementale de Beynaves serait le **reflet de la politique départementale** en matière de : tourisme, activités de pleine nature, accessibilité aux personnes handicapées, protection des milieux naturels et sensibles, développement durable forestier.





En ce sens, un projet de mise en valeur a été mené en lien étroit avec les services de l'office national des forêts et avec les acteurs locaux (communes, structures intercommunales, acteurs touristiques).

Cette réflexion commune a débouché sur un programme d'actions concrètes qui se déclinent comme suit :

Un plan d'équipement de sentiers pédestres, équestres et VTT en cohérence avec les réseaux de sentiers existants et les initiatives des acteurs locaux.

Un parcours de découverte (signalétique, panneaux d'information, etc...) en forêt, accessible aux personnes en fauteuil. Ce projet a été étudié avec les Services du Conseil Général en charge du label national "Tourisme et Handicaps" et les associations spécialisées au niveau du département.

La réhabilitation de l'ancienne ferme de Beynaves pour recevoir des expositions temporaires sur le thème des richesses naturelles du lieu et dans l'optique éventuelle d'un accueil de jour pour les familles ou les groupes (classes vertes par exemple) en randonnées à la journée.

Une aire d'accueil du public dans l'espace ouvert aux abords de l'ancienne ferme comprenant l'ensemble des équipements suivants: tables et bancs pour le pique-nique, fontaine, parking.

La conception d'un **jardin des papillons** en complète liberté, par l'installation de végétaux adéquats (herbacées ou arbustes) favorables à la sédentarisation d'un grand nombre d'espèces, susceptibles de devenir un point attractif pour un public intéressé par la découverte du milieu naturel.

La réfection de **l'accès à la forêt** depuis le hameau du Chevalet jusqu'au Col de Beynaves.

Le maintien des **activités pastorales et cynégétiques**.

Le projet est évalué à **450 000 €** (ces travaux peuvent être financés par des crédits Région et Europe dans le cadre du PDRN).

